

## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE



### DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets 5:
A61F 2/08

A1 (11) Numéro de publication internationale: WO 93/09730
(43) Date de publication internationale: 27 mai 1993 (27.05.93)

(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR92/01070 P

(22) Date de dépôt international: 18 novembre 1992 (18.11.92)

(30) Données relatives à la priorité: 91/14460 18 novembre 1991 (18.11.91) FR

(71)(72) Déposant et inventeur: BAHUAUD, Jacques [FR/FR]; 11, rue du Château, F-33200 Bordeaux (FR).

(74) Mandataire: THEBAULT, Jean-Louis; Cabinet Thebault S.A., 1, allées de Chartres, F-33000 Bordeaux (FR).

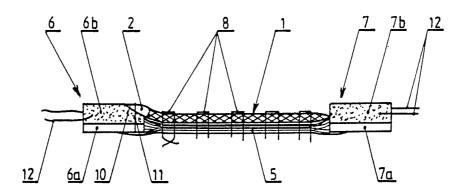
(81) Etats désignés: AU, JP, brevet européen (AT, BE, CH, DE, DK, ES, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, SE).

Publiée

Avec rapport de recherche internationale.

(54) Title: REINFORCED GRAFT FOR KNEE LIGAMENT SURGERY

(54) Titre: GREFFON RENFORCE POUR LIGAMENTOPLASTIE DU GENOU



#### (57) Abstract

Reinforced graft for knee ligament surgery of the type consisting of a flattened strip (5) taken from the patellar tendon. The strip's longitudinal edges are folded down and stitched, so as to include a reinforcing element (1) of braided or woven fibres fixed to the patellar tendon (5) to the bone end (6) of said tendon which is to be secured in a passage formed in the femur. The graft is characterized in that said reinforcing element (1) is a tubular braid. Application in knee ligament surgery.

#### (57) Abrégé

L'invention concerne un greffon renforcé pour ligamentoplastie du genou. L'objet de l'invention est un greffon renforcé pour ligamentoplastie du genou, du type constitué d'un prélèvement sur le tendon rotulien en forme de bande aplatie (5) dont les bords longitudinaux sont rabattus et suturés, en sorte d'inclure à l'intérieur un élément de renforcement (1) de fibres tressées ou tissées, fixé, d'une part, au tendon rotulien (5) et, d'autre part, au bloc osseux (6) dudit tendon destiné à être reçu dans un tunnel ménagé dans le fémur, caractérisé en ce que ledit élément de renforcement (1) est une tresse tubulaire. Application à la ligamentoplastie du genou.

## UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT AU BB BE BF BG BJ BR CA CF CG CH CI CM CS CZ DE DK ES FI	Autriche Australie Barbade Belgique Burkina Faso Bulgarie Bönin Brésil Canada République Centrafricaine Congo Suisse Côte d'Ivoire Cameroun Tehécoslovaquie République tehéque Allemagne Danemark Espagne Finlande	FR GA GB GN GR HU IE IT JP KP KR KZ LI LK LU MC MG MI	France Gabon Royaume-Uni Guinée Grèce Hongrie Irlande Italie Japon République populaire démocratique de Corée République de Corée Kazakhstan Licchtenstein Sri Lanka L uxembourg Monaco Madagascar Mali Mongolie	MR MW NL NO NZ PL PT RO RU SID SE SK SN SU TD TG UA US VN	Mauritanie Malawi Pays-Bas Norvège Nouvelle-Zélande Pologne Portugal Roumanie Fédération de Russie Soudan Suède République slovaque Sénégal Union soviétique Tehad Togo Ukraine Etats-Unis d'Amérique Viet Nam
---	--	---	--	---	--

#### GREFFON RENFORCE POUR LIGAMENTOPLASTIE DU GENOU

La présente invention à trait à la ligamentoplastie pour autogreffe du genou humain et plus précisément à un greffon renforcé destiné au remplacement du ligament croisé antérieur du genou.

5 Le principe de base d'une telle ligamentoplastie par autogreffe est bien connu.

On prélève un greffon sur le tendon rotulien en conservant les deux extrémités osseuses, tibiale et rotulienne. Chacun des blocs osseux ainsi conservés permettra l'ancrage supérieur et inférieur du greffon dont le but est de remplacer le ligament croisé antérieur très souvent rompu au cours des entorses graves du genou. Ce greffon peut être mis en place tel quel dans l'articulation du genou en le faisant passer dans un tunnel tibial creusé à la mèche de perçage, puis dans un tunnel fémoral creusé de la même manière. Les deux blocs osseux sont fixés dans les tunnels par des vis spéciales dites d'interférence calant ces blocs osseux contre les parois des tunnels fémoral et tibial.

L'autogreffe obtenue ainsi n'est pas utilisée telle quelle 20 mais fait l'objet d'un renforcement obtenu par l'adjonction d'un brin de textile biocompatible tissé ou tressé que l'on place dans le greffon, lequel a la forme d'une bande aplatie, dont on rabat les côtés de façon à emballer le brin (ou implant) de renforcement et on suture longitudinalement par un 25 surjet ou des points séparés.

La fixation aux extrémités se fait par une suture trans osseuse sur le bloc osseux supérieur qui ira se placer dans le puits fémoral et par une suture de renfort sur la partie la PCT/FR92/01070 WO 93/09730

plus basse du tendon rotulien juste avant le bloc osseux tibial.

Une fois le greffon uni à son implant de renforcement, on. le fixe dans lesdits tunnels osseux.

Dans ce mode de renforcement, l'élément de renforcement se présente sous la forme d'un rectangle plat de tresse ou de tissu peu pratique à fixer sur le greffon et manquant singulièrement d'élasticité une fois plié en deux dans le sens de la longueur.

10 Le but de la présente invention est de proposer une nouvelle technique de renforcement d'un tel greffon facilitant la mise en place du greffon et augmentant la résistance dynamique de l'élément de renforcement.

A cet effet, l'invention a pour objet un greffon renforcé

15 pour ligamentoplastie du genou, du type constitué d'un
prélèvement sur le tendon rotulien en forme de bande aplatie
dont les bords longitudinaux sont rabattus et suturés, en
sorte d'inclure à l'intérieur un élément de renforcement de
fibres tressées ou tissées, fixé, d'une part, au tendon
20 rotulien et, d'autre part, au bloc osseux dudit tendon destiné
à être reçu dans un tunnel ménagé dans le fémur, caractérisé
en ce que ledit élément de renforcement est une tresse
tubulaire.

Un tel greffon renforcé présente une résistance dynamique 25 bien supérieure à celle procurée pas des éléments de renforcements en forme de bande aplatie dont les bords longitudinaux sont rabattus lors de l'emballage de l'élément par le greffon.

En effet, un tel repliage de la bande de renforcement 30 altère ses propriétés mécaniques alors qu'un élément de renforcement tubulaire conforme à l'invention préserve le capital d'élasticité de la tresse dont la forme générale n'est pas modifiée lors de la mise en place à l'intérieur du greffon.

Avantageusement, l'élément de renforcement en forme de tresse tubulaire est rendu solidaire, d'une part, à l'une de ses extrémités, du bloc osseux fémoral par l'intermédiaire d'un embout plat solidaire de ladite tresse , plaqué et maintenu par tous moyens appropriés contre une face inclinée aménagée à cet effet dans la face postérieure dudit bloc

WO 93/09730

osseux fémoral et, d'autre part, sur toute sa longueur, du tendon rotulien, par tous moyens appropriés.

3

La solidarisation de l'élément de renforcement et du bloc osseux fémoral est par exemple réalisé par un fil en matériau 5 biocompatible engagé dans un trou ménagé à cet effet dans ledit embout de la tresse et ceinturant ledit bloc osseux.

La solidarisation de l'élément de renforcement et du tendon rotulien est assurée par exemple par des fils longitudinaux en U en matériau biocompatible, disposés de 10 place en place le long dudit élément de renforcement.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui va suivre d'un mode de réalisation dispositif selon l'invention, description donnée à titre d'exemple uniquement et en regard des dessins annexés sur 15 lesquels:

- Figure 1 est une vue en perspective d'un élément de renforcement constitué d'une tresse tubulaire ;
- Figure 2 est une vue de dessus d'un greffon muni de son élément de renforcement, avant le recouvrement de celui-ci;

20

25

- Figure 3 est une vue en élévation latérale du dispositif de la figure 2;
- Figure 4 est une vue similaire à celle de la figure 2 illustrant le recouvrement de l'élément de renforcement par le greffon ;
- Figure 5 est une coupe transversale du greffon renforcé de la figure 4 ;
- Figure 6 est une vue agrandie de l'extrémité fémorale du greffon renforcé, et
- Figure 7 est une vue en perspective du greffon 30 renforcé prêt à être mis en place.

figure 1, on a représenté un élément Sur renforcement constitué d'une tresse tubulaire 1 en fibres d'un matériau biocompatible, par exemple du polypropylène, 35 terminée, à une extrémité, par un embout de raccordement 2, dans le même matériau que les fibres.

Cet embout 2 est de forme plate et allongée, l'une des ses extrémités est soudée à l'extrémité de la tresse tubulaire 1 et un trou 3 est percé dans l'embout 2. Le trou 3 est 40 susceptible de recevoir un fil ou lien destiné à une suture WO 93/09730 PCT/FR92/01070

trans osseuse sur le bloc osseux fémoral de la greffe et/ou à contribuer à la mise en place dudit bloc osseux par emboîtage dans son tunnel.

A l'autre extrémité de la tresse tubulaire 1 les fibres 5 sont bloquées à leur extrémité par une simple soudure terminale 4.

Sur la figure 2, on a représenté un greffon traditionnel prélevé sur le tendon rotulien et comprenant une partie tendineuse 5 en forme de bande plate rectangulaire reliée à 10 ses extrémités à deux blocs osseux, respectivement fémoral 6 et tibial 7 qui iront se placer dans des tunnels ménagés à cet effet dans le fémur et le tibia aux lieu et place du ligament croisé antérieur.

Conformément à l'invention, on place contre la face postérieure de la partie 5 du tendon rotulien l'élément de renforcement tubulaire 1 de la figure 1, que l'on suture à l'une de ses extrémités (côté embout 2) sur le bloc osseux fémoral 6, on fixe l'élément 1 au tendon rotulien 5, de place en place, par des fils longitudinaux en U 8 (figure 2 et 3), par exemple en polypropylène, et l'on enveloppe ou emballe, à la manière connue, l'élément 1 par rabattement l'un vers l'autre des bords longitudinaux du tendon 5 (Figure 4).

Le tendon rotulien 5 est alors suturé bord à bord (figure 4) sur toute sa longueur à l'aide d'un fil 9 de même type que 25 le fil 8.

La figure 5 illustre en coupe l'ensemble ainsi obtenu constitué d'une enveloppe tubulaire externe formée par le tendon rotulien 5 et de la tresse tubulaire creuse 1 interne, coaxiale au tendon.

L'embout 2 de la tresse tubulaire 1 est plaqué contre une face inclinée 10 (figure 3) ménagée à cet effet sur la face postérieure du bloc osseux fémoral 6 et suturé avec l'aide d'un lien 11 passant dans le trou 3 de l'embout 2 et ceinturant le bloc osseux 6.

J'autre extrémité (4) de la tresse 1 s'arrête au bloc osseux tibial 7 et est simplement en contact avec ce d'ri ier. Cette extrémité est reçue dans un léger creux existant naturellement ou ménagé à cet effet dans la zone intéressée du bloc osseux 7.

On évite ainsi toute détérioration ultérieure du bloc osseux distal 7.

De préférence, on aménagera l'extrémité du bloc osseux fémoral 6 destinée à recevoir l'embout 2, par exemple en 5 creusant légèrement pour une meilleure intégration de l'embout dont l'épaisseur peut avantageusement se réduire en direction de l'extrémité, le but essentiel étant que l'embout 2 en place sur le bloc osseux 6 ne fasse pas saillie par rapport à ce dernier et ne gêne pas son introduction dans le tunnel osseux 10 fémoral récepteur et sa fixation.

La fixation du bloc osseux 6, de même que celle du bloc osseux 7 dans son tunnel tibial, s'effectue à la manière connue, par des vis dite d'interférence vissées à cheval sur l'os du fémur et sur les blocs osseux (6,7) et plus 15 précisément la partie corticale, 6a et 7a respectivement, desdits blocs osseux.

Sur la figure 7, on a représenté en perspective un greffon selon l'invention vu par son extrémité proximale (bloc osseux fémoral 6).Ce bloc osseux 6, comme le bloc osseux 7, a une 20 section triangulaire avec une face antérieure constituée par l'os cortical (6a, 7a), la partie restante (6b, 7b) du bloc osseux étant de l'os spongieux.

La fixation de l'embout 2 s'effectuant sur la face postérieure (os spongieux 6b) la présence de la vis 25 d'interférence sur le côté du bloc osseux 6 n'endommage en aucune manière l'extrémité de l'élément de renforcement 1.

La présence du lien 11 est surtout nécessaire le temps de la manipulation et de la mise en place du greffon, jusqu'à la fixation de la vis d'interférence.

Les blocs osseux 6, 7 sont également munis de fils 12 pour faciliter la manipulation de la greffe et sa mise en place dans les tunnels osseux.

Les fils 12 du bloc osseux fémoral 6 peuvent servir, conjointement avec un fil qui serait passé dans le trou 3 de 35 l'embout, à la mise en place du bloc osseux 6 dans son logement osseux constitué d'un puits dont le fond est percé d'un canal pour le passage desdits fils. Une traction exercée sur ces fils permet ainsi d'insérer et de bloquer le bloc osseux 6 dans son puits.

La prévision d'un élément de renforcement tubulaire 1 assure, d'une part, une répartition homogène et isotrope des propriétés physiques (résistances à la traction, à la torsion). dudit élément et, d'autre part, d'excellentes élasticité et souplesse, notamment des capacités remarquables d'élongation et de rétraction axiales.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation représenté et décrit ci-dessus mais en couvre au contraire toutes les variantes, notamment en ce qui concerne 10 les moyens de solidarisation entre l'élément de renforcement 1 et la partie tendineuse 5, ainsi que le bloc osseux fémoral 6.

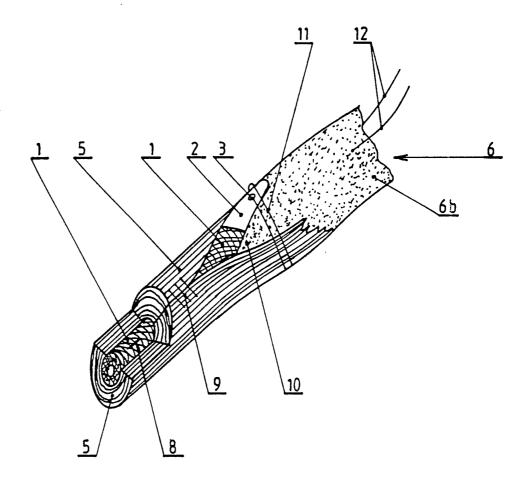
## 

- 1. Greffon renforcé pour ligamentoplastie du genou, du type constitué d'un prélèvement sur le tendon rotulien en forme de bande aplatie (5) dont les bords longitudinaux sont rabattus et suturés, en sorte d'inclure à l'intérieur un élément de renforcement (1) de fibres tressées ou tissées, fixé, d'une part, au tendon rotulien (5) et, d'autre part, au bloc osseux (6) dudit tendon destiné à être reçu dans un tunnel ménagé dans le fémur, caractérisé en ce que ledit élément de renforcement (1) est une tresse tubulaire.
- 2. Greffon suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément de renforcement (1) en forme de tresse tubulaire est rendu solidaire, d'une part, à l'une de ses extrémités, du bloc osseux fémoral (6) par l'intermédiaire d'un embout plat (2) solidaire de ladite tresse (1), plaqué et maintenu par tous moyens appropriés contre une face inclinée (10) aménagée à cet effet dans la face postérieure dudit bloc osseux fémoral et, d'autre part, sur toute sa longueur, du tendon rotulien (5), par tous moyens appropriés.
- 3. Greffon suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la solidarisation de l'élément de renforcement (1) et du bloc osseux fémoral (6) est réalisée par un fil en matériau biocompatible (11) engagé dans un trou (3) ménagé à cet effet dans ledit embout (2) de la tresse (1) et ceinturant ledit bloc osseux (6).
- 4. Greffon suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la solidarisation de l'élément de renforcement (1) et du tendon rotulien (5) est assurée par des fils longitudinaux en U (8) en matériau biocompatible, disposés de place en place le long dudit élément de renforcement (1).
- 5. Greffon suivant l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que ledit embout (2) de la tresse (1) est reçu dans un creux ménagé à cet effet dans ladite face postérieure (10) du bloc osseux fémoral (6).
- 6. Greffon suivant l'une des revendications 2 à 5, 35 caractérisé en ce que l'extrémité de la tresse (1) opposée audit embout (2) est constituée d'une soudure (4) de blocage des fibres de la tresse (1), reçue dans un creux existant

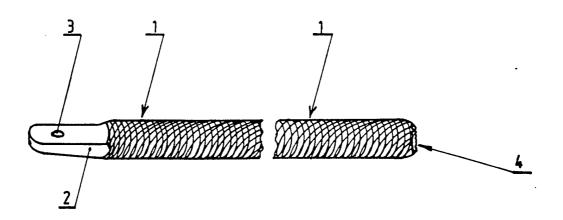
PCT/FR92/01070 WO 93/09730

naturellement ou ménagé à cet effet dans la zone intéressée du bloc osseux tibial (7).

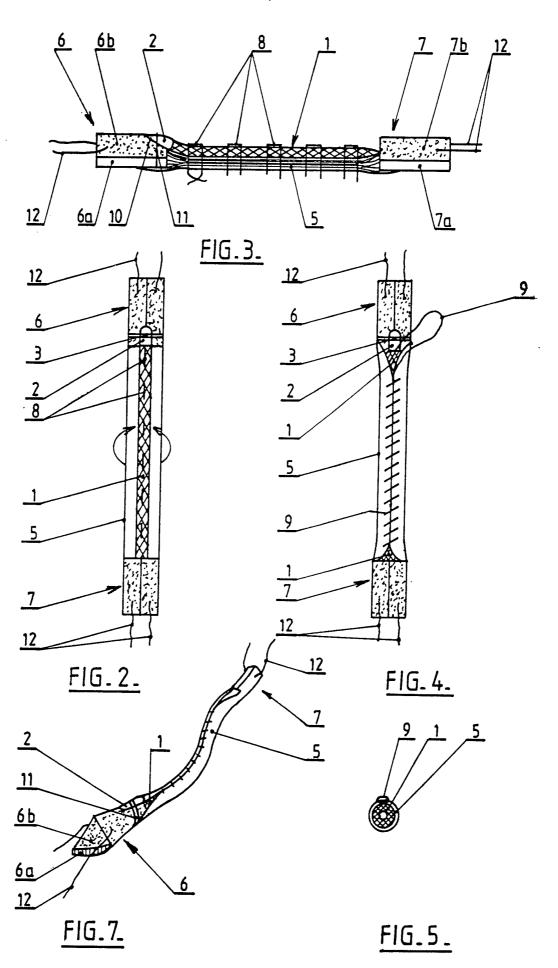
7. Greffon suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'élément de renforcement tubulaire (1) 5 est constitué de fibres tressées de polypropylène.



<u>FIG\_6\_</u>



FIG\_1\_



## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No. PCT/FR 92/01070

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER Int. Cl. 5: A61F 2/08					
		national classification and IDC			
	o International Patent Classification (IPC) or to both	nadonal classification and Ir C			
_	DS SEARCHED cumentation system followed by	classification symbols)			
	t. Cl. 5: A61F	orassirrounda by moorey			
1"	. 01. 0. //011				
Documentati	on searched other than minimum documentation to the ex	ttent that such documents are included in th	e fields searched		
Electronic da	ta base consulted during the international search (name o	f data base and, where practicable, search t	erms used)		
C. DOCU	MENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT				
Category*	Citation of document, with indication, where ap	propriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.		
А	WO, A, 8 404 669 (AMERICAN HO CORPORATION) 6 December 1984 see page 4, line 11 - line 2 see page 5, line 9 - page 6, see page 7, line 8 - line 11	7 line 19	1,7		
А	CLINICAL ORTHOPAEDICS AND RE No. 196, June 1985, PHILADEL pages 186 - 195 G.K. MCPHERSON ET AL. 'EXPER MECHANICAL AND HISTOLOGIC EV. THE KENNEDY LIGAMENT AUGMENT see page 186, column 1, line see page 187, column 1, line column 2, line 12 see page 188, column 1, line column 2, line 12	PHIA U.S.A.  IMENTAL  ALUATION OF  ATION DEVICE'  1 - line 30  11 -	1,4,6,7		
-		-/			
Furthe	er documents are listed in the continuation of Box C.	See patent family annex.			
"A" docume	categories of cited documents: ent defining the general state of the art which is not considered f particular relevance	the pitalepie of theory and they may	cation but cited to understand		
"L" docume	"L" document but published on of after the international fining date  "Considered novel or cannot be considered to involve an inventive document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other				
"O" docume	reason (as specified) ent referring to an oral disclosure, use, exhibition or other	heing obvious to a person skilled in t	step when the document is documents, such combination		
	ent published prior to the international filing date but later than onty date claimed	"&" document member of the same paten			
	actual completion of the international search bruary 1993 (02.02.93)	Date of mailing of the international sea 10 February 1993 (10.0			
	nailing address of the ISA/ EAN PATENT OFFICE	Authorized officer			
Facsimile N	lo.	Telephone No.			

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No. PCT/FR 92/01070

A A A	DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT  Citation of document, with indication, where appropriate, of the rele  WO, A, 8 602 542 (AMERICAN HOSPITAL SUPPLY  CORPORATION)  9 May 1986  see abstract	Relevant to claim No.
A A A	WO, A, 8 602 542 (AMERICAN HOSPITAL SUPPLY CORPORATION) 9 May 1986 see abstract	
A A	CORPORATION) 9 May 1986 see abstract	1
A	•	
A	EP, A, O 122 744 (HOWMEDICA) 24 October 1984 see page 5, line 6 - line 11	1
and a deletante	EP, A, O 349 324 (MINNESOTA MINING AND MANUFACTURING COMPANY) 3 January 1990 see column 3, line 5 - line 14 see column 4, line 31 - line 36; figure 1	2,7
	WO, A, 9 012 551 (D. F. GAZIELLY ET AL.)  1 November 1990 see page 7, line 6 - line 11 see page 7, line 23 - line 30; figure 8	2,3,6,7

## ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON INTERNATIONAL PATENT APPLICATION NO.

9201070 FR 67798 SA

This annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report.

The members are as contained in the European Patent Office EDP file on
The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information. 02/02/93

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)		Publication date	
-WO-A-8404669	06-12-84	US-A- AU-A- CA-A- EP-A- JP-T-	4894063 3012484 1234453 0144398 60501395	16-01-90 18-12-84 29-03-88 19-06-85 29-08-85	
WO-A-8602542	09-05-86	US-A- AU-A- EP-A- JP-T-	4597766 5017685 0198884 62500568	01-07-86 15-05-86 29-10-86 12-03-87	
EP-A-0122744	24-10-84	US-A- AU-B- AU-A- CA-A- JP-C- JP-A- JP-B- US-A-	4610688 554461 2636584 1220601 1375239 59194738 61040420 4834755	09-09-86 21-08-86 11-10-84 21-04-87 22-04-87 05-11-84 09-09-86 30-05-89	
EP-A-0349324	03-01-90	AU-B- AU-A- JP-A- US-A-	613500 3711889 2052648 5026398	01-08-91 04-01-90 22-02-90 25-06-91	
WO-A-9012551	01-11-90	FR-A- AU-B- AU-A- CA-A- EP-A- JP-T-	2646343 628976 5567790 2032123 0423297 3505696	02-11-90 24-09-92 16-11-90 28-10-90 24-04-91 12-12-91	

Demande Internationale No

I. CLASSEMENT DE L'INVENTION (si plusieurs symboles de classification sont applicables, les indiquer tous) 7 Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB CIB 5 A61F2/08 II. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée<sup>8</sup> Symboles de classification Système de classification **A61F** CIB 5 Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où de tels documents font partie des domaines sur lesquels la recherche a porte III. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS 10 No. des revendications visées 14 Identification des documents cités, avec indication, si nécessaire,12 des passages pertinents 13 Catégorie ° WO, A, 8 404 669 (AMERICAN HOSPITAL SUPPLY 1,7 Á CORPORATION) 6 Décembre 1984 voir page 4, ligne 11 - ligne 27 voir page 5, ligne 9 - page 6, ligne 19 voir page 7, ligne 8 - ligne 11; figures 1,4,6,7 CLINICAL ORTHOPAEDICS AND RELATED RESEARCH no. 196, Juin 1985, PHILADELPHIA U.S.A. pages 186 - 195 G.K. MCPHERSON ET AL. 'EXPERIMENTAL MECHANICAL AND HISTOLOGIC EVALUETION OF THE KENNEDY LIGAMENT AUGMENTATION DEVICE' voir page 186, colonne 1, ligne 1 - ligne voir page 187, colonne 1, ligne 11 colonne 2, ligne 12 voir page 188, colonne 1, ligne 17 colonne 2, ligne 12 "T" document ultérieur publié postérieurement à la date de dépôt international ou à la date de priorité et n'appartenenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention ° Catégories spéciales de documents cités:11 "A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendi-quée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt interna-tional ou après cette date impliquant une activité inventive "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combi-"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens naison étant évidente pour une personne du métier. "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée "&" document qui fait partie de la même famille de brevets IV. CERTIFICATION Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 1 0. 02 93 02 FEVRIER 1993 Signature du fonctionnaire autorisé Administration chargée de la recherche internationale WOLF C. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS

No. des revendications visées 18  1  2,7
1
2,1
1
2,3,6,7
-

# ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO.

FR 9201070 67798 SA

La présente annèxe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche internationale visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02/02/93

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s	
WO-A-8404669	06-12-84	AU-A- 3012 CA-A- 1234	16-01-90 2484 18-12-84 4453 29-03-88 4398 19-06-85 1395 29-08-85
WO-A-8602542	09-05-86	AU-A- 5017	7766 01-07-86 7685 15-05-86 8884 29-10-86 0568 12-03-87
EP-A-0122744	24-10-84	AU-B- 554 AU-A- 2636 CA-A- 1226 JP-C- 137! JP-A- 59194 JP-B- 61046	
EP-A-0349324	03-01-90	AU-A- 371 JP-A- 205	3500 01-08-91 1889 04-01-90 2648 22-02-90 6398 25-06-91
WO-A-9012551	01-11-90	AU-B- 628 AU-A- 556 CA-A- 203 EP-A- 042	6343 02-11-90 8976 24-09-92 7790 16-11-90 2123 28-10-90 3297 24-04-91 5696 12-12-91